



La communauté de communes du Jovinien vous informe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, lundi 28 octobre 2024

Un service de transport à la demande pour les rendez-vous médicaux des seniors du Jovinien

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de faciliter l'accès aux soins, la Communauté de communes du Jovinien (CCJ) met en place, à partir du lundi 4 novembre 2024, un service de transport à la demande en porte-à-porte auprès des seniors, spécifiquement pour les rendez-vous médicaux.

Ce service sera réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou en situation de handicap, qui résident dans l'une des 19 communes de la Communauté de communes du Jovinien et qui rencontrent des difficultés de mobilité pour accéder à des services de santé. Ne pourront pas en bénéficier les personnes déjà éligibles à d'autres dispositifs (VSL par exemple).

Il concernera uniquement les rendez-vous d'ordre médical (centres hospitaliers, professionnels de santé libéraux du secteur médical et paramédical, pharmacies). Exceptionnellement, un rendez-vous par an chez le vétérinaire pourra être assuré pour un animal de compagnie. Les déplacements les plus courts seront favorisés, idéalement dans le périmètre de l'intercommunalité quand l'offre est présente. Les déplacements hors du département de l'Yonne ne seront pas possibles.

Ce service sera assuré par Mobil Eco, du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

La participation financière sera forfaitaire, d'un montant de 7€ par trajet (1 trajet = 1 aller-retour). Ce montant sera à régler lors de la réception d'une facture mensuelle.

L'accueil téléphonique pour s'inscrire est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, au 06 75 02 18 69.

Le service ne peut être assuré que sur réservation, à effectuer au plus tard la veille avant 12h.